

Comité français de l'UICN

Liste verte

Site S 72 Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises

Evaluation à mi-parcours

Expert évaluateur : Nyls de Pracontal

Modalités : une réunion en visioconférence, le 22 octobre 2021. Rapport établi à partir d'une série de questions relatives aux indicateurs susceptibles d'évolution, de l'autoévaluation, du rapport d'inscription à la liste verte de 2018, ainsi que de différents documents de gestion fournis par le gestionnaire.

Présents : Anne-Gaëlle Verdier, adjointe au directeur de l'environnement et cheffe du service marin de la Réserve naturelle et Capucine Pagniez, chargée du programme Aire marine protégée et milieux marins.

Passage en comité Liste verte : 12 octobre 2021.

XXXXXX

Pilier I : Bonne gouvernance

Evolution de la gouvernance : (ind. GL V1.1-111-FRA à GL-V1.1-131 FRA)

Le conseil consultatif des TAAF a été renouvelé en juillet 2021. La particularité de cette réserve est que ce conseil tient lieu de comité consultatif de la RNN comme prévu par l'article 3 du chapitre II du décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises. Ce conseil se réunit 1 à 2 fois par an. Les comptes rendus ne sont pas rendus publics *in extenso*. Les informations liées à la gestion de la réserve se retrouvent dans les bilans d'activités qui sont eux accessibles. Le bilan 2019/2020 de la réserve naturelle a été publié au cours de cette évaluation.

Le Comité de l'environnement polaire quant à lui fait office de comité scientifique de la réserve naturelle et sera renouvelé en avril 2022. Il veille notamment à faire prévaloir les intérêts de la réserve et de la diversité biologique. Les avis sont disponibles sur demande du pétitionnaire ou de l'une des parties concernées par l'avis tel que le prévoit le code de l'environnement.

Les avis des 2 instances consultatives sont dans leurs grandes majorités suivis par l'autorité préfectorale, ce qui est signe d'une gouvernance équilibrée et efficace des institutions.

Il semble toutefois qu'à la faveur d'une accélération politique de calendrier du projet d'extension de la réserve naturelle, l'implication de ces 2 conseils n'a pas été complètement optimale. Le gestionnaire en est conscient et a essayé tout au long du processus de tenir informé de façon régulière ces 2 instances de gestion. Il est toutefois à noter que le plan de gestion adopté en 2018 intégrait cette extension.

L'administration des TAAF s'est dotée en 2019 d'un site internet très complet qui héberge une interface consacrée à la réserve naturelle. Si l'accessibilité à cette section est facile à trouver car référencée en haut de chacune des pages du site « source », il semble qu'un effort de mise à jour puisse être apporté concernant les actions propres à la réserve naturelle. Pour exemples, la dernière actualité date de plus de 6 mois et il n'est pas possible de télécharger le plan de gestion de la réserve naturelle. Il semblerait utile, à la faveur des nombreuses et diverses initiatives et programmes d'actions en cours, de mieux couvrir l'actualité de la réserve naturelle qui suscite un intérêt national et international particulièrement grand. L'architecture du site internet doit pouvoir permettre, concernant l'interface dédiée à la réserve, de l'alimenter de façon plus réactive, régulière et complète. Ceci pour se mettre en conformité des indicateurs 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 du critère sur l'atteinte de la transparence.

En juillet 2019, les Terres australes françaises sont lauréat du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Une belle reconnaissance du caractère remarquable et de l'importance mondiale que représente le bien. Le classement a permis une large mobilisation de l'ensemble de l'administration des TAAF et les retombées médiatiques offrent une visibilité doublée d'une responsabilité accrue au gestionnaire.

L'appropriation collective du label Patrimoine mondial par les bénéficiaires est une réussite qui a quelque peu masquée et reléguée au second plan une autre distinction tout aussi remarquable que représente le classement *Liste verte* de l'aire protégée en 2018. Il n'en est fait mention sur le site Internet que par l'intermédiaire d'une ou deux actualités archivées. Même le logo *Liste verte* est globalement absent des supports d'informations et de communications. Il est vivement conseillé de valoriser ce standard international qui reconnaît la qualité de gestion de l'aire protégée et qui a préfiguré au classement du bien au Patrimoine mondial. Un onglet dédié permettra d'y remédier facilement.

Pilier II : Conception et planification solides

Application du plan de gestion : (ind GL-V1.1-2.1.3-FRA)

Le plan de gestion adopté en 2018 pour une période de 10 ans semble se dérouler de façon satisfaisante, avec notamment des efforts importants et nouveaux portés sur le milieu marin.

Comme le prévoit le plan de gestion, une première série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs a été mis en place en 2019. La publication de ces indicateurs de manière annuelle permettra de suivre l'avancée du plan de gestion.

Un enjeu central auquel il est fait référence tout au long du plan de gestion et qui impacte de façon très transversale l'action du gestionnaire est celui lié à la biosécurité. Les actions dédiées doivent être renforcées et des indicateurs spécifiques permettant de mesurer l'efficacité de ces mesures doivent être mis en place pour la prochaine évaluation.

Comme tous les programmes de lutte contre les espèces invasives, le projet de dératisation sur Amsterdam doit rester une action phare du plan de gestion malgré les différents retards constatés.

Enfin, si une évaluation formelle à mi-parcours n'est pas prévue, il est vivement conseillé d'en mener une pour bénéficier d'un regard partagé et objectivé de la gestion de l'aire protégée.

Menaces : (ind GL-V1.1-2.3.1-FRA)

Les changements globaux (augmentation des T° moyennes annuelles, baisse des précipitations...) représentent l'une des 2 principales menaces de la réserve naturelle des Terres australes. L'équipe gestionnaire doit tout mettre en œuvre pour documenter cette évolution et adapter à mi-parcours, et si nécessaire, le plan de gestion de la réserve.

L'éradication des espèces introduites doivent se poursuivre et notamment du renne à Kerguelen, des rats, chats, souris à Amsterdam.

En mer, la réduction des captures accidentelles de raies et requins constitue une des priorités du gestionnaire en raison du caractère très patrimonial des espèces capturées. Différentes initiatives concourent à l'amélioration de la prise en compte de cette problématique : guide de bonnes pratiques en matière de gestion des pêcheries à destination des armements, cartographie des densités de raies mis à disposition des professionnels de la pêche, adoption de critères d'attribution des quotas de pêches conditionnés aux efforts déployés pour réduire les captures accidentelles, travaux de recherche spécifique sur le sujet des raies...

En février 2021 s'est déclaré un incendie sur les falaises d'Entrecasteaux au Sud-Est de l'île d'Amsterdam. La lenteur avec laquelle le gestionnaire a communiqué l'information aux instances consultatives et aux partenaires est en partie dû à la nécessité de disposer de suffisamment d'informations de qualité pour dresser un état de situation le plus complet et descriptif possible. Éléments nécessaires pour construire les réponses à apporter. Plusieurs opérations ont été menées pour à la fois sécuriser la zone et apprécier les impacts sur les éléments naturels. Le conseil scientifique a été associé à la réflexion et à la définition des mesures de suivis à déployer. Pour rappel, cet incendie a eu un impact très fort sur les colonies d'Albatros à bec jaune dont l'essentiel des poussins de l'année a dû périr (plus de 65% de la population mondiale niche sur ces falaises) et dans une moindre mesure sur les colonies d'albatros fuligineux à dos sombre et de Gorfou sauteurs. Les suivis qui ont débuté permettront d'affiner la compréhension des impacts directs et indirects sur ces espèces et de mesurer également le caractère encore attractif (ou non) de la végétation sur ces secteurs pour ces espèces à très forte patrimonialité. L'origine de l'incendie n'est pas établie, même s'il est probable qu'elle soit d'origine humaine. Il sera attendu de la part du gestionnaire et de ses partenaires une réflexion avancée sur de nouvelles procédures à adopter pour à la fois éviter qu'un tel incident ne se reproduise à l'avenir et engager des actions de lutte si toutefois cela est possible (et souhaitable).

Pilier III : Gestion efficace**Moyens budgétaires et humains : (ind GL-V1.1-3.1.4-FRA et GL-V1.1-3.1.6-FRA)**

Concernant les moyens budgétaires nécessaires à la bonne atteinte des objectifs du site, la réserve a vu son budget augmenter à mesure de ses agrandissements successifs. Une vigilance particulière devra être portée en prévision des extensions sur St Paul et Amsterdam. Si le budget alloué à la réserve peut paraître légèrement sous calibré au regard des délicates et ambitieuses missions confiées au gestionnaire, il n'en demeure pas moins les très efficaces partenariats et complémentarités avec les services de l'état ou établissement public (IPEV notamment). De plus, la collectivité gestionnaire prend en charge des postes de gestion indispensables très élevés (bateaux,

bases de vie...) ou encore la marine nationale pour la surveillance et l'application des réglementations.

Indicateurs, tableaux de bord : (ind GL-V1.1-3.4.1-FRA, GL-V1.1-3.7.1-FRA, et GL-V1.1-3.7.2-FRA)

Depuis 2018, les indicateurs de gestion se sont affinés et un important travail de déclinaisons opérationnelles des actions est désormais réalisé annuellement. Cette évolution des pratiques d'autoévaluation est très bénéfique pour le pilotage général du document de gestion. Il permet en outre aux partenaires d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés.

Pilier IV : Conservation réussie

Conciliation entre fourniture de services écosystémiques et conservation des valeurs écologiques : (ind GL-V1.1-4.2.2-FRA)

Il semble toutefois que les actions menées en matière de réduction des captures accidentelles ne soient pas encore tout à fait effectives ni optimales dans leurs applications. Les taux de captures n'évoluent malheureusement pas à la baisse depuis les suivis débutés en 2012. Cela nécessite de la part du gestionnaire un engagement supérieur vis à vis d'espèces endémiques (ou sub-endémiques) dont il serait très opportun en parallèle d'en évaluer leurs statuts à travers l'outil des Listes rouges (si toutefois les données sont de qualités suffisantes). L'attente principale en la matière est d'engager un plan d'action spécifique regroupant les actions en cours et développant un programme d'accompagnement des armements sur de l'amélioration des pratiques de pêches (R&D) avec l'appui technique et scientifique de l'IFREMER notamment.

Sur les requins, on ne sait à peu près rien de l'incidence des captures sur les espèces et leurs dynamiques.

La réserve est donc très attendue sur sa capacité à concilier des activités de pêches industrielles et le maintien en bon état de conservation d'espèces marines endémiques qui représente le cœur de métier d'un tel outil.

Le projet de pêche des poissons de glace à Kerguelen qui a occupé l'actualité de la réserve ces derniers temps est aujourd'hui abandonné. S'il convient de rappeler que l'usage du chalut de fond est interdit dans la réserve naturelle, celui du chalut pélagique reste autorisé dans la ZEE de Kerguelen. Ce qui en l'état peut constituer une difficulté à l'avenir dans la mesure où les standards internationaux d'évaluation de la bonne gestion des aires protégées qui fondent la Liste verte ne considèrent pas cet engin de pêche comme compatible avec ce label. Nous ne pouvons qu'inciter le gestionnaire à poursuivre dans la voie de l'existant en ne délivrant pas de nouvelle autorisation de pêche qui utiliserait notamment la technique du chalut.

Conclusion

L'évaluation à mi-parcours s'est essentiellement focalisée sur les points et critères qui ont sensiblement évolué depuis le classement en 2018.

La plus remarquable évolution constatée est le classement en 2019 de la réserve naturelle des terres australes en bien du patrimoine mondial. Cette reconnaissance est un atout de plus pour cette aire protégée.

La gestion de cette réserve naturelle singulière est solide. Elle s'appuie sur un gestionnaire placé sous l'administration directe de l'Etat qui gère par ailleurs l'ensemble des activités qui se déroulent dans les districts et donc sur l'aire protégée. Cette organisation, unique en France, est aujourd'hui efficace. Il faudra toutefois veiller à ce que la réserve naturelle puisse s'afficher convenablement en matière de communication et de valorisation de ses actions. Il en va de son rayonnement et des attentes du grand public en termes de transparence. Sur la question des activités de pêches, et en prévision du renouvellement du label *Liste verte*, il est fortement conseillé de poursuivre les efforts de caractérisation des interactions et des impacts sur les espèces non cibles pour rapidement être en mesure de proposer des améliorations techniques aux armements et réduire significativement les captures accidentelles.

Enfin, il est recommandé de s'appuyer sur l'outil *Liste verte* et l'ensemble de ses critères et indicateurs pour orienter et calibrer les futures actions de gestion des extensions de St Paul et Amsterdam.

Recommandation : maintien sur la liste verte jusqu'au 31/12/2023

Nyls de Pracontal

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nyls de Pracontal', with a horizontal line underneath.

Après présentation de cette évaluation et échanges, les experts du Groupe de travail de la Liste verte sont favorables au maintien du label Liste verte à l'unanimité. Les experts félicitent la réserve pour la qualité de sa gestion, en demandant au gestionnaire de mieux communiquer autour du label Liste Verte.

Jean-Philippe Siblet

Président LV France